



Cahier des charges

Conception graphique de visuels pour le 50^{ème} anniversaire du Parc national des Pyrénées

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Le Parc national des Pyrénées a été créé par le décret n° 67.265 du 23 mars 1967.

Le Parc national des Pyrénées fête, en 2017, son 50^{ème} anniversaire.

Cette année est l'occasion pour l'établissement de dresser le bilan de son action, de ses partenariats, de son acceptation et de son rôle majeur en matière de préservation du patrimoine naturel et culturel, d'informer, de sensibiliser, d'accueillir et enfin de participer au développement patrimonial de son territoire de référence.

Dans ce contexte, le Parc national des Pyrénées souhaite valoriser cinquante années de travail et se rapprocher des acteurs locaux (*socioprofessionnels, population locale et élus*). Le programme du 50^{ème} anniversaire est essentiellement conçu autour des vallées pour les valléens.

Les manifestations sont nombreuses et réparties tout le long de l'année sur l'ensemble du territoire du Parc national des Pyrénées.

Il s'adresse aux jeunes, à la population locale, aux visiteurs du Parc national des Pyrénées, ainsi qu'à tous les publics (*personnes en difficultés d'insertion et handicapés*). Il associe fortement nos partenaires, les élus, les socioprofessionnels.

Le programme développe des actions dans les différents domaines suivants :

- éditions,
- expositions,
- manifestations,
- animations,
- handicap & insertion,
- maisons du Parc national des Pyrénées,
- sorties sur le terrain et animation des gardes - moniteurs,
- relations presse, TV, site internet, Facebook

Dans ce cadre, le Parc national des Pyrénées, établissement public de l'Etat, souhaite disposer de visuels pour sa communication autour de son 50^{ème} anniversaire. Ces visuels seront la déclinaison du logo et du slogan d'ores et déjà conçus.



Le slogan est le suivant :

« Le Parc national des Pyrénées, une histoire pour demain »

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La consultation porte sur la conception graphique de visuels pour la communication autour du 50^{ème} anniversaire et sa déclinaison sur différents supports (*pas de travaux d'impression*).

Cette conception graphique intègre le logotype du 50^{ème} anniversaire et le slogan et en est une déclinaison – adaptation en fonction des supports et des axes de communication.

1 - Conception graphique

Elle est ainsi détaillée :

a. Carton d'invitation

Le logo du 50^{ème} anniversaire et le slogan devront être déclinés sur une série de cartons d'invitation. Ce carton d'invitation, fourni en quadrichromie, devra servir pour toutes les manifestations. Seuls la date, le lieu et le type de manifestation changeront. Les modifications du modèle initial de carton d'invitation seront réalisées par les services du Parc national des Pyrénées.

b. Affiche

Le logo du 50^{ème} anniversaire et le slogan devront être déclinés sur une affiche A3. Cette affiche sera apposée chez les commerçants, hébergements, offices de tourisme, ... pour annoncer les différentes manifestations dans le cadre du 50^{ème} anniversaire. Cette affiche, fournie en quadrichromie, devra servir pour toutes les manifestations. Seuls la date, le lieu et le type de manifestation changeront. Ces éléments d'individualisation figureront dans un cartouche en bas d'affiche. Les modifications du modèle initial seront réalisées par les services du Parc national des Pyrénées.

c. Affiche abri bus

Le logo du 50^{ème} anniversaire et le slogan devront être déclinés sur une affiche 120x176 ou 118,5x175 (*Mupi*, sucette). Cette affiche pourra être apposée sur les abris de bus dans les vallées du Parc national pour annoncer la grande fête du 50^{ème} anniversaire du Parc national des Pyrénées qui aura lieu le 26 août 2017.

d. Insertions presse

Le Parc national des Pyrénées a noué des partenariats avec la presse quotidienne régionale. Des articles de fond mais également des insertions seront publiés tout au long de l'année et plus particulièrement durant la saison estivale.

Afin que ces insertions soient esthétiques et homogènes d'un support de presse à l'autre, il est demandé de concevoir un modèle de bandeau déclinable en plusieurs formats

Le logo du 50^{ème} anniversaire et le slogan y seront déclinés. En fonction des besoins, il sera demandé au prestataire retenu de fournir les fichiers utiles aux insertions presse (*en quadrichromie – en noir et blanc et aux formats demandés par les éditeurs de presse*). Ce travail sera à réaliser tout au long de l'année 2017. Il convient de prévoir environ – et sans que ce chiffre ne soit contractuel – une dizaine de fichiers différents à fournir.

e. Kakémonos et / ou beach flags

Le logo du 50^{ème} anniversaire et le slogan devront être déclinés sur des kakémonos ou des beach flags (*format : 99999.9x50 millimètres - toile drapeaux nautique anti vent 115 g/m²*). Sur certains supports, le logotype d'un partenaire devra être apposé.

f. Banderoles

Le logo du 50^{ème} anniversaire et le slogan devront être déclinés sur des banderoles en support plastique.

g. Autres supports

Le Parc national des Pyrénées pourra solliciter la conception graphique et/ ou la déclinaison sur d'autres supports. Une option forfaitaire devra être proposée.

2 - La transmission des fichiers

Le prestataire transforme les fichiers des pages maquetées en fichier pdf et procède à l'envoi au Parc national des Pyrénées.

Les fichiers natifs de tous les visuels doivent également être transmis au Parc national des Pyrénées.

3 - Propriété

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire de la maquette de chacune des fiches, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée.

ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

• Proposition financière

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

1. Conception graphiques des visuels pour le 50^{ème} anniversaire du Parc national des Pyrénées
2. Une option pour la conception de nouveaux visuels – déclinaison du visuel du 50^{ème} anniversaire du Parc national des Pyrénées,
3. Total général

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises, les détails techniques et la quantité.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges (30%),
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs (20 %),
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble (50%).

Il n'y pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 5 : PROPRIETE

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire du visuel, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée. Les fichiers sources devront être remis au Parc national des Pyrénées.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Marie HERVIEU
Chef du service communication
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV Septembre

Boîte postale 736
65007 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 54 16 70
Fax : 05 62 54 16 41
Courriel : pnp.hervieu@espaces-naturels.fr

ARTICLE 7 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur la directrice par intérim
Parc national des Pyrénées
2 rue du IV septembre BP 736
65007 Tarbes cedex

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, avant le lundi 27 mars 2017, à 17 heures, et doivent comporter :

1. un devis rédigé,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
5. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
6. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
7. une liste de référence ou de référents,
8. DC7 ou document équivalent en cours de validité

ARTICLE 8 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires. L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002.

L'unité monétaire est l'€.

Fait à Tarbes, le mardi 28 février 2017